

Conseil Syndical du 22 Mars 2022

Ordre du jour dans la convocation en annexe.

Présents : Jean-Claude BENNERY, Denis FOURNIER, Claude LANCRENON, Bernard LELEU, Jérôme RICOU, Michel KLINGEMANN, Françoise ABSOLU, Gerard DENIS, Jack NIOCHE, Philippe BALIN, Michel LECLERC, Guy TOUCHARD

Absents excusés : Christophe DUPONT (pouvoir à Claude LANCRENON) Olivier NIOCHE, Jean Paul IMBAULT, Didier CHATELLIER (Pouvoir à Claude LANCRENON), Fernand GOURLOT (pouvoir à Gerard DENIS), Stéphanie RAMETTE (pouvoir à Claude LANCRENON), Raphaël RAMETTE (pouvoir à Michel LECLERCQ)

Participants à titre consultatif : Hugo LEPETIT (permanent de l'ASRL), Sylvain PINAULT (permanent de l'ASRL), Christophe ROBERT (Orléans Métropole)

Claude LANCRENON en tant que président ouvre la séance à 18h35.

Approbation du compte rendu du conseil syndical du 25 novembre 2021

Françoise ABSOLU demande à ce qu'une modification soit faite sur ces propos p.2 en retirant la fin de la phrase. Le compte rendu est approuvé avec cette modification à l'unanimité des présents et représentés

Retour sur la CLE et la clôture des Assises de la rivière Loiret

Le président présente les 3 diapositives extraites du document : convention 25 mars – actions V2 (diapositives présentes en annexe). Il revient tout d'abord sur le changement de nom de la future réunion passant d'un consensus à une convention ce qui traduit un objectif différent de celui présenter lors des réunions de travail. Ce document reprend les mêmes propositions que celles des Assises, propositions auxquelles l'ASRL s'est déjà opposée. Des membres du conseil syndical se sont exprimés sur la présence de résurgences tout le long des rives risquant d'être bouchés par l'installation de banquettes.

Le conseil syndical n'approuve pas le principe du rétrécissement du lit du Loiret rappelant que la côte NGF de la ligne d'eau dans le parc floral ne montera pas à l'étiage malgré un resserrement du lit. Néanmoins il ne s'oppose pas au projet de renaturation des berges du parc floral.

Par ailleurs :

- De nombreuses activités sont pratiqués sur notre rivière et un resserrement du lit présente un risque pour la pérennité de ses activités.
- La protection des nombreuses résurgences le long est une priorité afin de préserver la ressource en eau. Les syndics de l'ASRL s'interrogent sur le devenir de ces sources qui pourraient être recouvertes par les banquettes.

Avancée des travaux du pont Cotelle

Christophe ROBERT présente les avancés des travaux du pont Cotelle :

- Il revient tout d'abord sur l'arasement des piles de l'ancien pont en précisant que cet objectif avait été pris en considération dès le début du chantier mais que cela ne doit pas retarder le reste du chantier. Dans un premier temps un essai par sciage a été effectué mais s'est révélé non concluant. Des relevés doivent être effectués à l'aide de plongeur afin de déterminer exactement la composition des semelles afin de trouver ensuite une solution adaptée.
- Outre l'effacement des piles, des contrôles sont en cours sur les 12 pieux de soutènement, 6 sur chaque rive afin d'accueillir les futures culées du pont cadre. Les premiers résultats sont insuffisants pour la culée nord et 4 nouveaux pieux plus profond vont être rajoutés.
- Le chantier a pris du retard et devrait finir en février ou mars 2023.
- Christophe Robert réitère sa proposition de visites particulières sur rendez-vous pour montrer les avancées du chantier in situ.

Claude LANCRENON reprend ensuite la parole afin de rappeler les enjeux liés à l'arasement de ces semelles notamment en termes de sécurité pour les usagers de la rivière. Il rappelle qu'un courrier en ce sens a été envoyé au président d'Orléans Métropole en date du 29 octobre 2021 (lettre en annexe).

Point Financier 2022

Hugo LEPETIT présente le compte administratif 2021 (Tableau présent en annexe).

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Le président présente la proposition de subvention auprès de la SSL pour un montant de 200€.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

Présentation de la procédure de gestion des niveaux

Dans un premier temps le président remercie les syndics volontaires ayant aidé à l'élaboration de la procédure. Bernard LELEU et Hugo LEPETIT prennent la suite afin de présenter la procédure (présente en annexe). Après un temps d'échange, le président soumet la procédure au vote.

Elle est approuvée avec 16 voix pour et une abstention, le syndic s'étant abstenu précise que selon lui les niveaux prévus par la procédure seront trop bas du fait d'une ouverture excessive des vannes de crues.

Le président de séance
Claude LANCRENON

Le secrétaire de séance
Hugo LEPETIT



Secrétariat :
336 allée Sainte Croix
45160 OLIVET

☎ 02 38 66 47 44
contact@asrl.fr
www.asrl.fr

Le 07/03/2022

Mesdames et Messieurs les syndics

CONVOCAATION REUNION du CONSEIL SYNDICAL

Mesdames, Messieurs, Syndics de l'ASRL,

J'ai l'honneur de vous prier d'assister au conseil syndical de l'ASRL qui se tiendra

**Au Secrétariat de l'ASRL,
336 allée Sainte Croix à Olivet.
Le mardi 22 mars 2022 à 18 : 30.**

En cas d'empêchement, merci de retourner au secrétariat le pouvoir ci-joint, au bénéfice du Syndic de votre choix.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

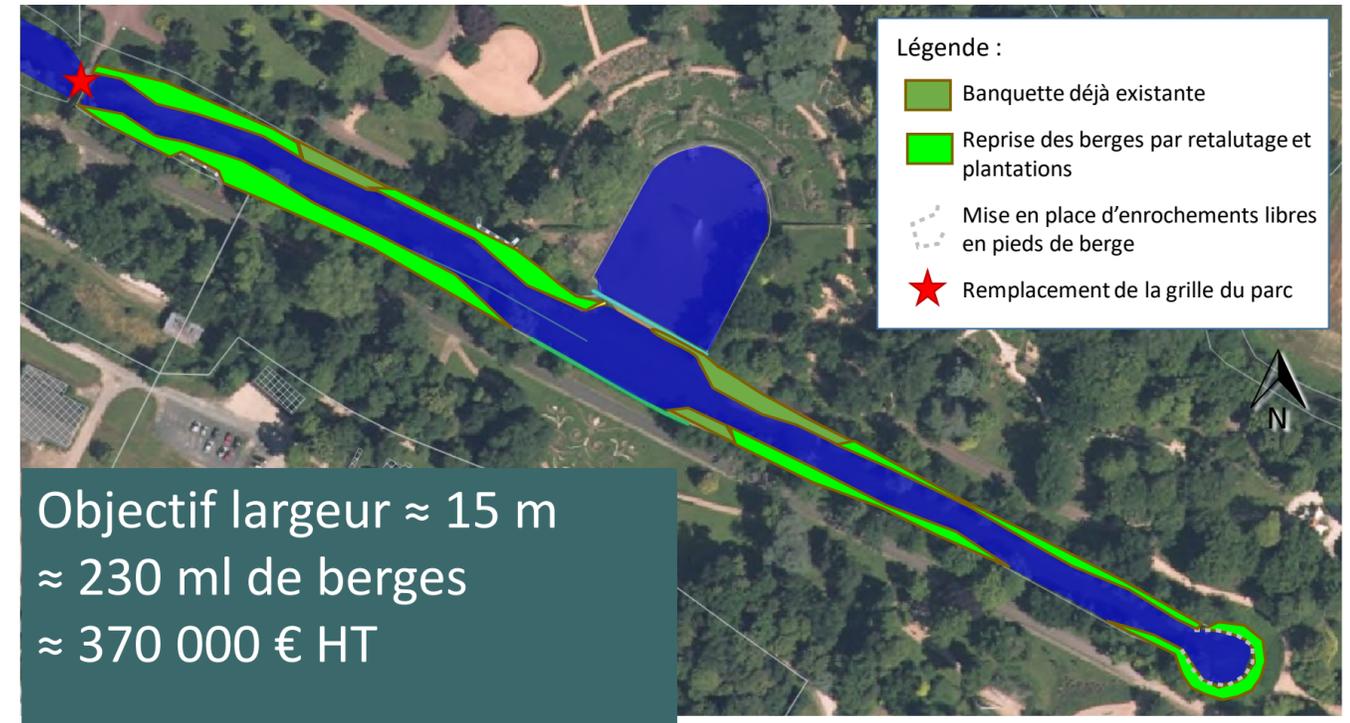
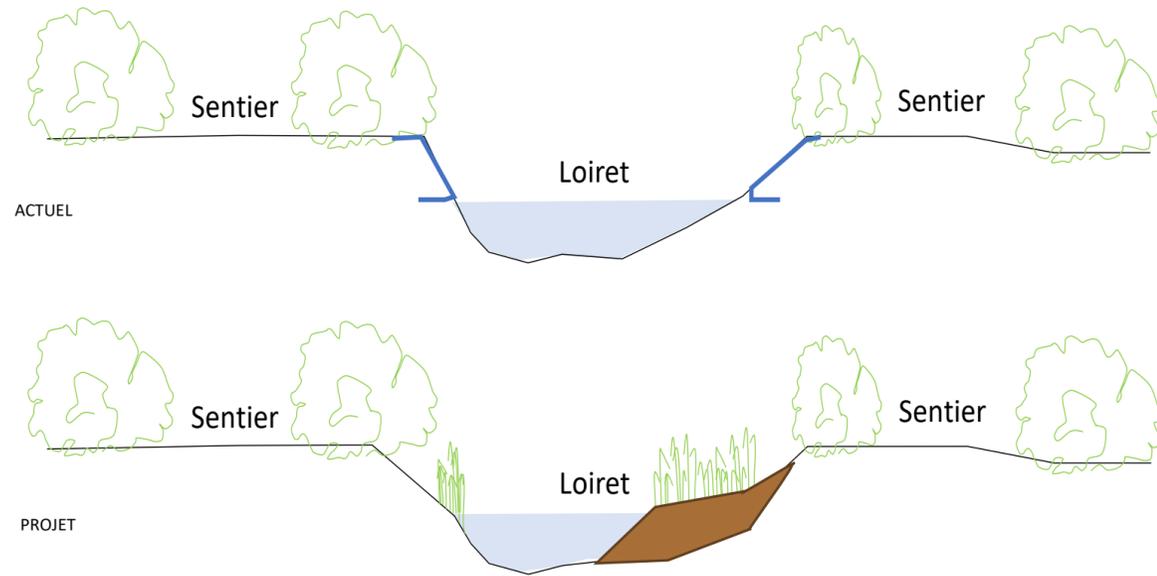
ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte rendu du conseil syndical du 27 janvier 2022**
- **Présentation des travaux du pont Cotelle par Michel Leclercq et Christophe Robert**
- **Retour sur les réunions de la CLE**
- **Bilan financier 2021 / Subvention SSL**
- **Présentation de la procédure de gestion des niveaux**
- **Questions diverses**

Le président,
Claude LANCRENON

Tronçon 1 : amont de la source à la N20

Action 2 : restauration écologique et amélioration de la qualité des eaux au niveau du Parc floral



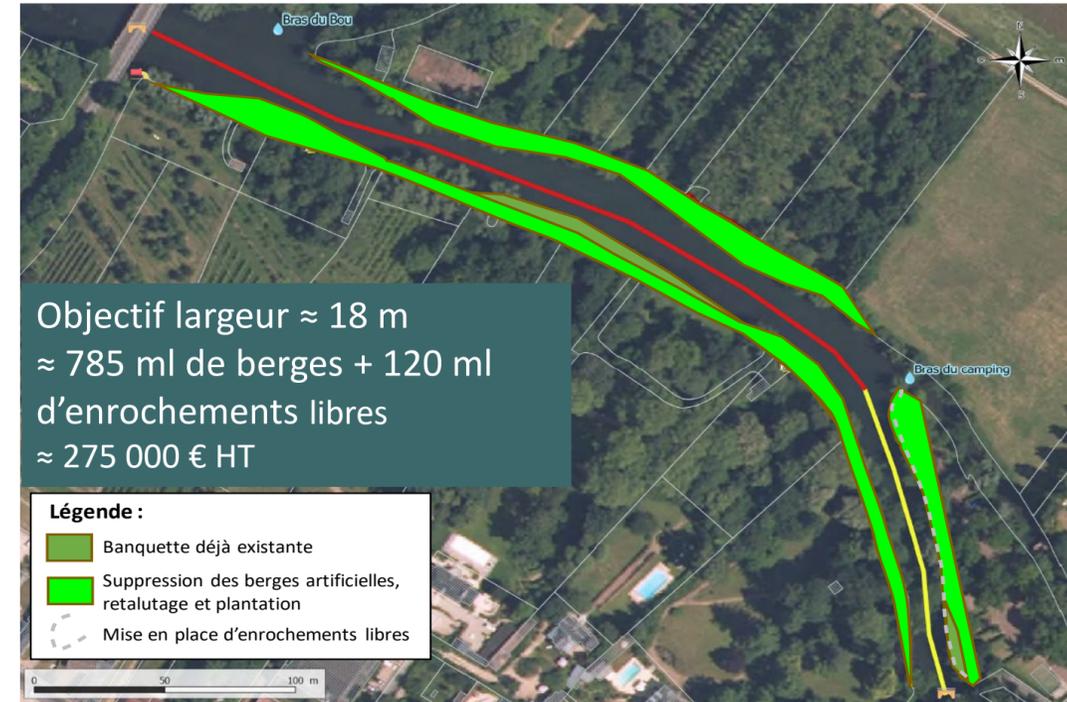
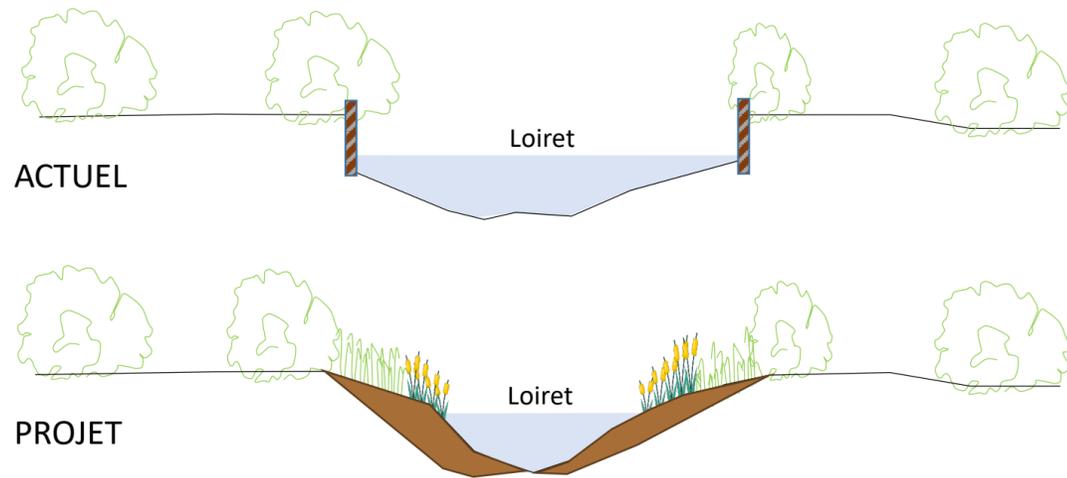
Actuel

Projet de reprise des berges

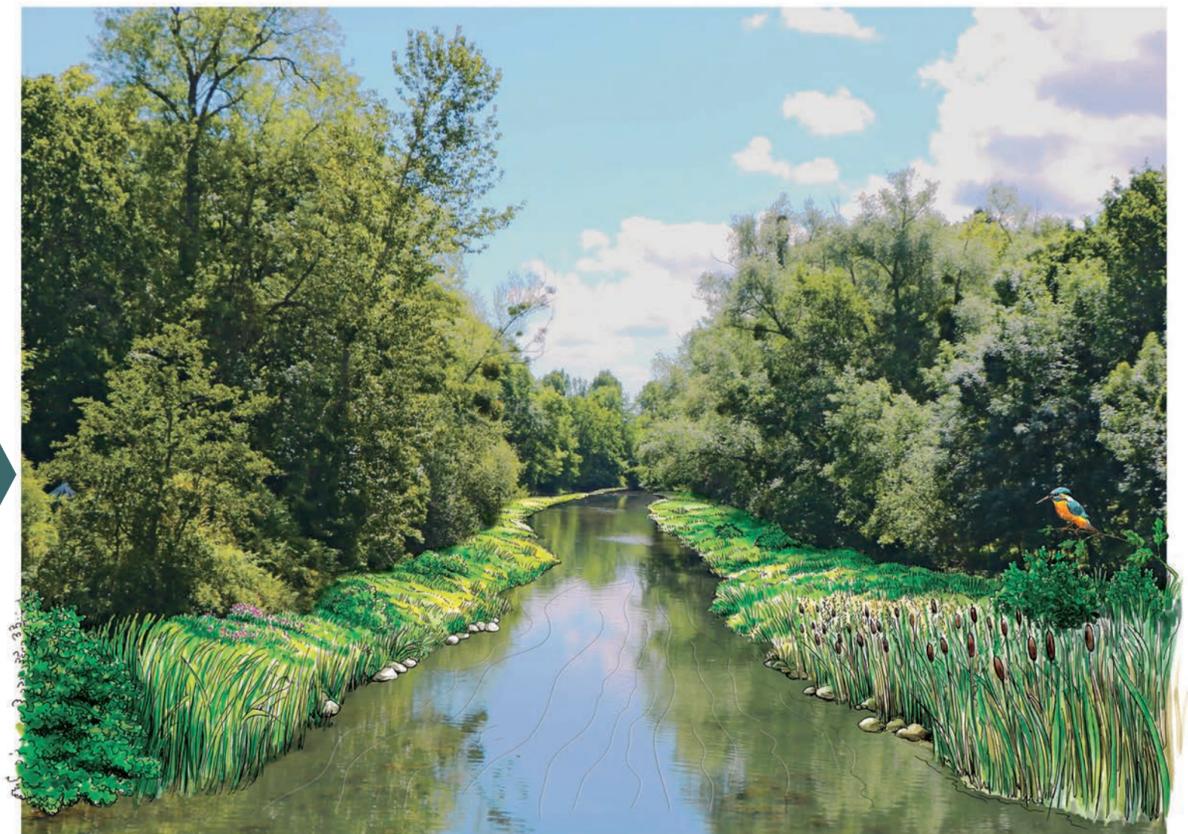
1

Tronçon 1 : amont de la source à la N20

Action 3 : restauration écologique et amélioration de la qualité des eaux au niveau entre le pont Bouchet et le pont Cotelle sur les espaces publics



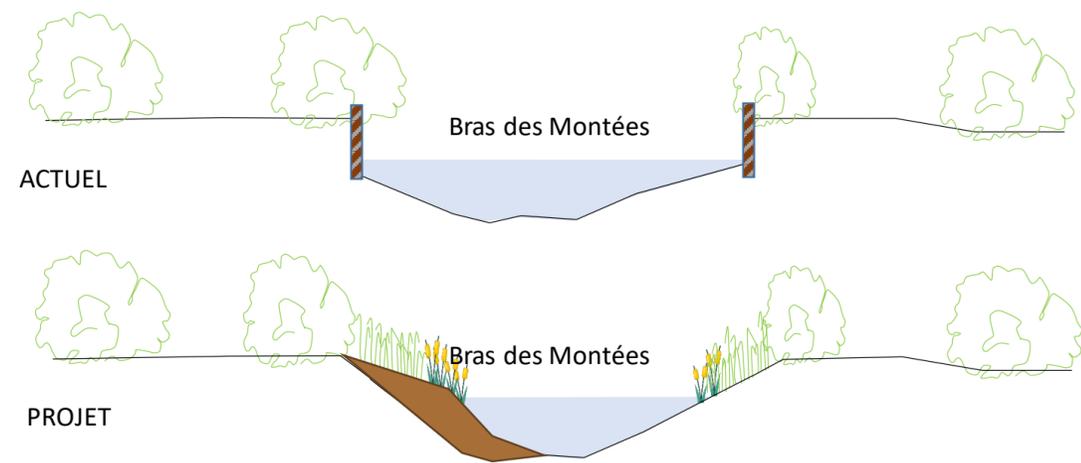
Actuel



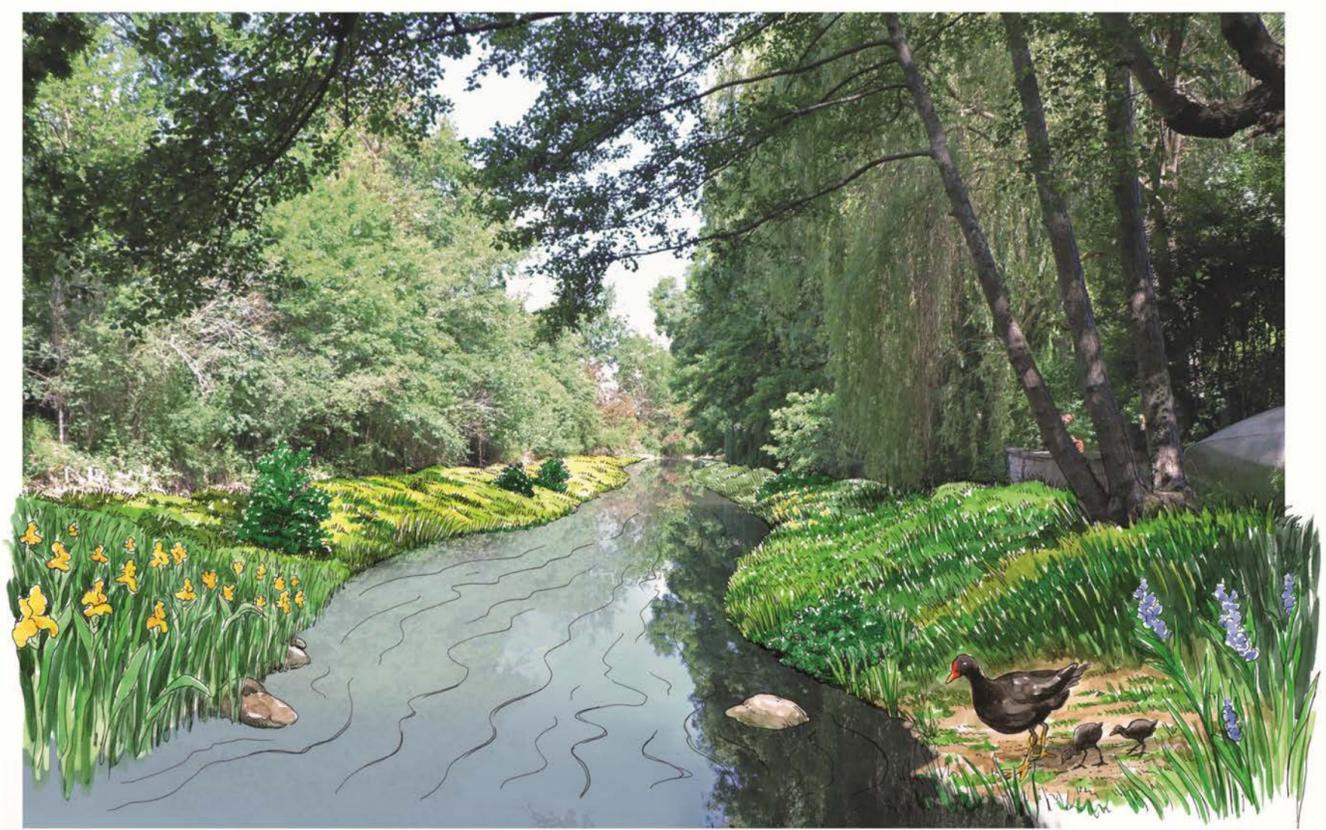
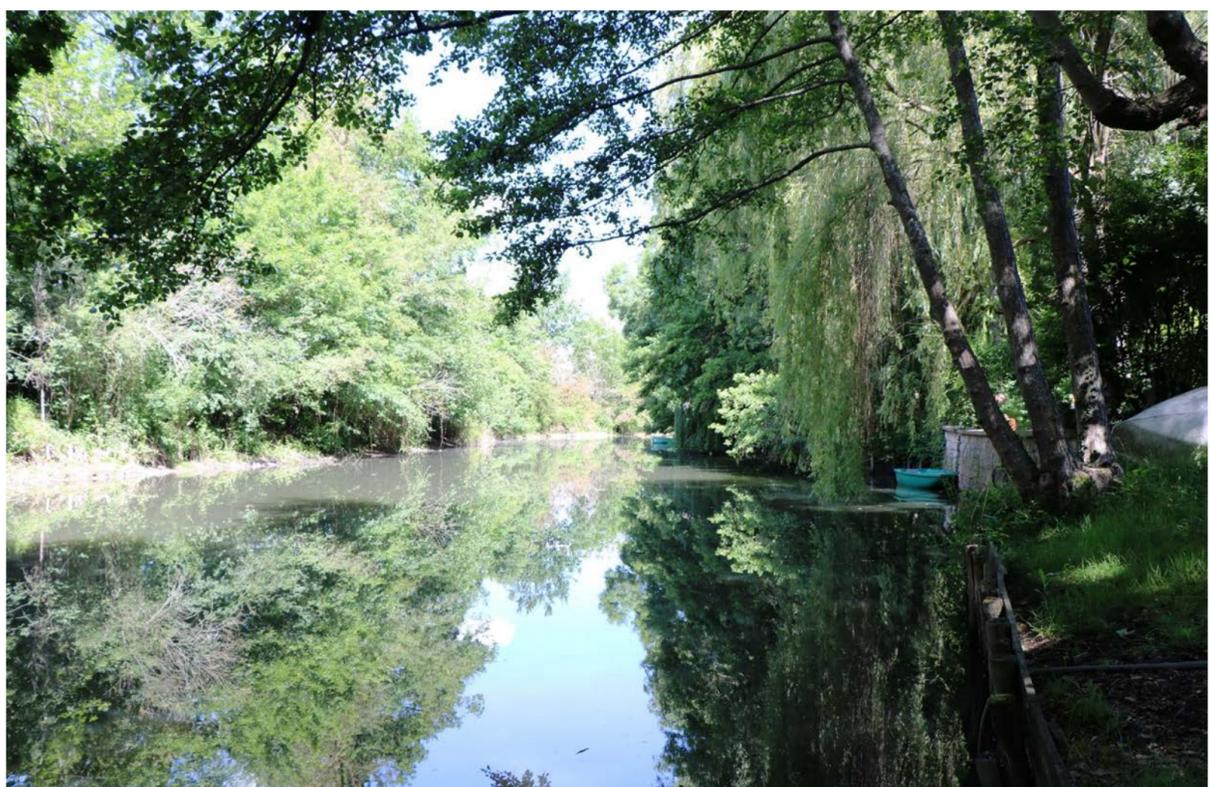
Projet de berges renaturées

Tronçon 1 : amont de la source à la N20

Action 4 : restauration écologique et amélioration de la qualité des eaux au niveau du **Bras des Montées sur les parcelles publiques**



≈ 340 ml de berges publiques
 Objectif de largeur de 15 à 17 m
 ≈ 135 000 € HT



Actuel

Projet de reprise des berges

Claude Lancrenon
336 allée Sainte Croix
45160 Olivet
Président ASRL

Monsieur le Président d'Orléans Métropole
ORLEANS Métropole
1 Place de l'étape
45040 ORLEANS

Olivet, le 29/10/2021

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : déconstruction pont Cotelle : arasage piles

M. le Président,

Nous avons suivi de près la déconstruction du pont Cotelle. La semaine dernière l'arasement des piles, après un processus long et complexe, a été conclu par l'entreprise Eiffage.

Les mesures réalisées le 27/10/2021 par l'ASRL montrent que l'arasement des piles de l'ancien pont a été effectué à plusieurs dizaines de centimètres au-dessus du fond de la rivière et même au-dessus de la couche de vase. De plus, une quantité importante de sable a été amenée autour des piles sans qu'on en connaisse l'utilité.

Nous avons déjà attiré l'attention de la Métropole à plusieurs reprises depuis 2019, mais il apparaît que nos alertes et nos demandes d'informations soient restées sans réponse concrète. Par ailleurs nous avons proposé d'abaisser le niveau de l'eau.

Il semble que la société Eiffage n'ait pas eu l'autorisation d'intervenir dans le lit de la rivière, procédé qui n'avait pas posé de problème lors de la destruction du seuil du bassin de décantation de Gobson (il semblerait que pour l'effacement de ce type de seuil d'ouvrage des procédures simplifiées existent).

Nous ne pouvons accepter l'arasement des piles en l'état, tant pour des raisons de sécurité des usages notamment la navigation en période d'étiage et du risque d'inondation, que pour des raisons évidentes de restauration du lit de la rivière au regard du transport sédimentaire.

L'ASRL, avec le soutien du club d'aviron et du Brochet Olivetais, demande donc l'arasement des piles au niveau du fond dur du lit de la rivière et l'enlèvement du sable et des gravats apportés par les travaux.

Vous trouverez ci-après le résultat des mesures réalisées par l'ASRL le 27/10/2021.

Recevez, monsieur le président nos salutations distinguées.

Claude Lancrenon
Président ASRL,

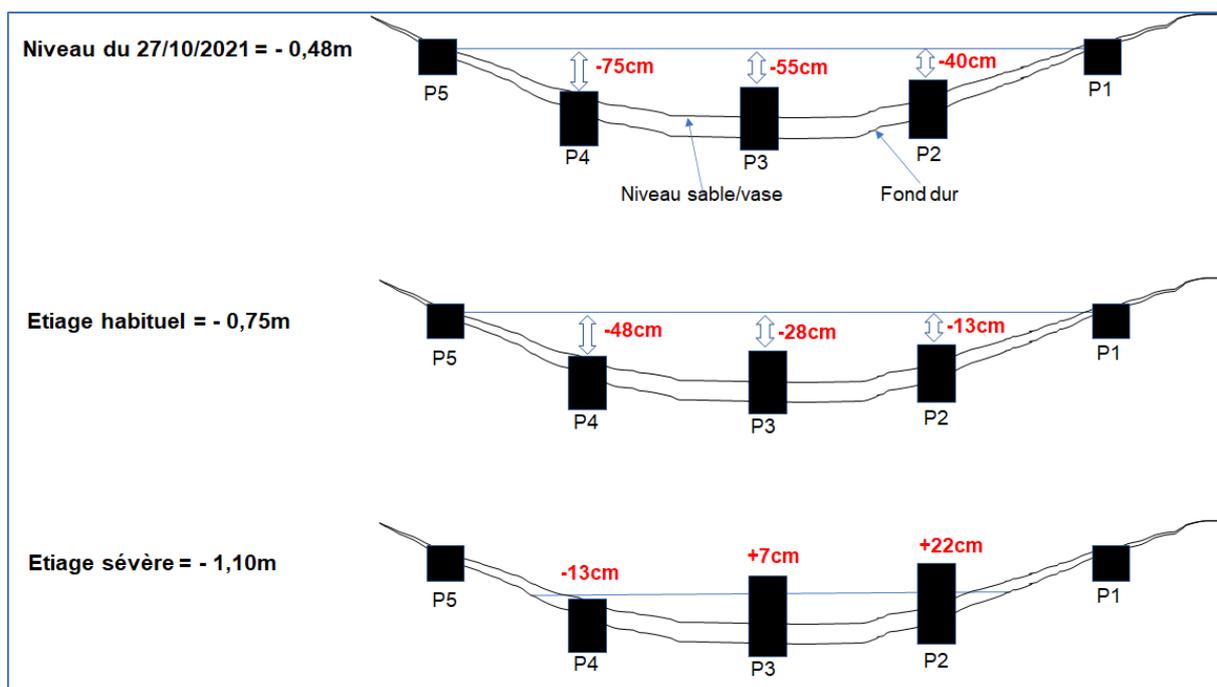
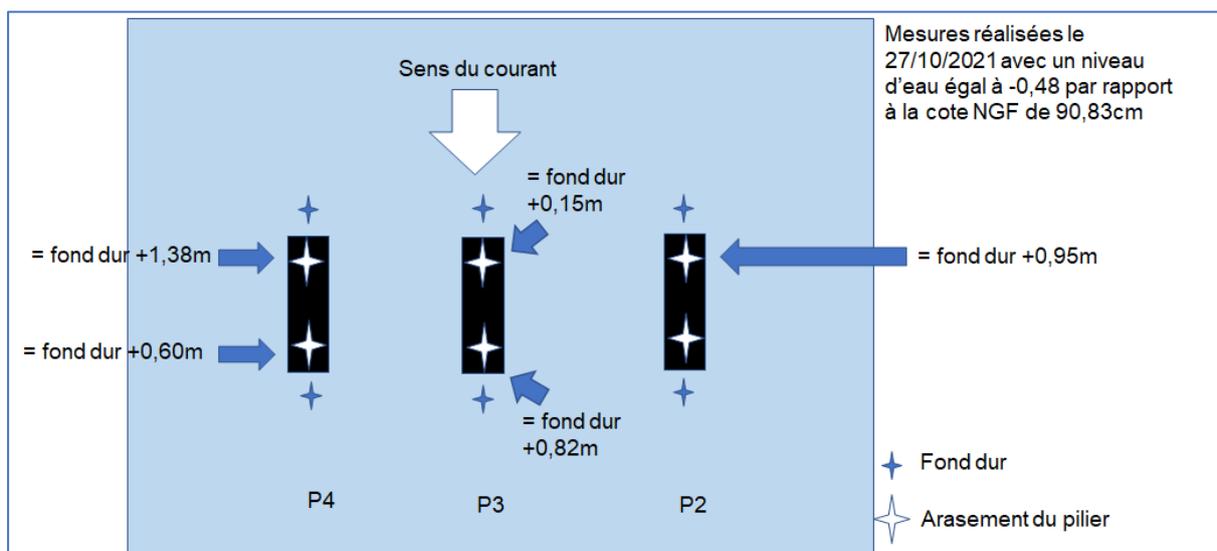
Copie à : M. le Maire Olivet, Mme la Préfète du Loiret

Pièces jointes : courriers du 27 septembre 2019 et du 13 juillet 2021, mail du 11 octobre 2021.

Situation des piles de l'ancien pont Cotelte (mesure du 27/10/2021)

Cote	Pile	Cote NGF arasement	Hauteur d'eau sur fond dur	Cote NGF fond dur	Hauteur arasement sur fond dur			
-0,48			niveau 27/10	Etiage -0,75	Etiage -1,10	27/10.2021		
	P2 aval	89,95	0,40	0,13	-0,22			
	P2 amont	89,95	0,40	0,13	-0,22	1,35	89,00	0,95
	P3 aval	89,80	0,55	0,28	-0,07	1,37	88,98	0,82
	P3 amont	89,75	0,60	0,33	-0,02	0,75	89,60	0,15
	P4 aval	89,60	0,75	0,48	0,13	1,35	89,00	0,60
	P4 amont	89,60	0,75	0,48	0,13	2,13	88,22	1,38

Le niveau d'étiage à -0,75m est relativement habituel au 3ème trimestre. En 2019, le niveau d'étiage est descendu à -1,15m



Compte administratif 2021

CA ASRL 2021	CHARGES	PRODUITS	RESULTAT
RESULTAT DE L'EXERCICE	102 436,33€	141 381,86€	38 945.53€
EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT 2020		102 807,46€	102 807,46€
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2020			
RESULTAT CUMULE	102 436,33€	244 189,32€	141 752,99€

Pour rappel : Compte administratif 2020

CA ASRL 2020	CHARGES	PRODUITS	RESULTAT
RESULTAT DE L'EXERCICE	140 566.07€	165 433.33€	24 867.46€
EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT 2019		77 940.00€	77 940.00€
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2019			
RESULTAT CUMULE	140 566.07€	243 373.53€	102 807.46€



ASSOCIATION SYNDICALE DE LA RIVIERE DU LOIRET

(A.S.R.L.) – Mairie d'Olivet – 45160 OLIVET

Secrétariat :

336 allée Sainte Croix

45160 OLIVET

02 38 66 47 44

contact@asrl.fr

Procédure de gestion des niveaux d'eau

***L'enjeu est de faire vivre l'écosystème semi-urbain du Loiret
en optimisant la quantité et la qualité de l'eau***

Version 1

Approuvé en conseil syndical le : 22 mars 2022

Considérations générales

Le Loiret est d'abord une rivière d'eau de source, drainant la nappe souterraine qui transite d'Est en Ouest, nappe alimentée par les infiltrations de la Loire entre Châteauneuf et Orléans. Les chaussées supportant les moulins ralentissent l'écoulement de la nappe et mettent ainsi en pression les résurgences du parc floral. Ce phénomène connaît ses limites en période estivale. Par ailleurs, en période hivernale, les précipitations viennent gonfler les bassins ainsi que le Dhuy qui draine les eaux pluviales du Val amont, engendrant des crues régulières plus ou moins importantes. De plus, il faut prendre en compte le changement climatique qui pourrait avoir un fort impact sur la rivière avec des événements d'une ampleur extrême sur les crues comme les étiages.

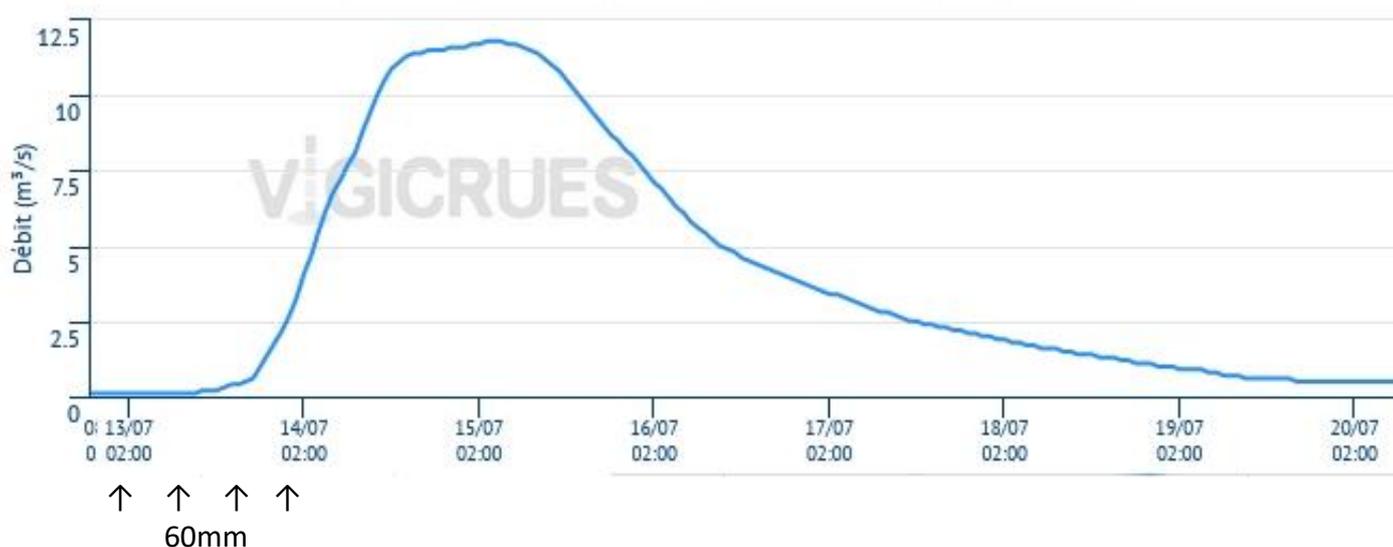
Il convient donc d'assurer la sécurité des personnes et des biens en maîtrisant le risque d'inondation, mais aussi de préserver de la ressource en quantité et en qualité, indispensable à la conservation du patrimoine, de la biodiversité et des usages.

Tout en gardant à l'esprit la protection du patrimoine des berges du Loiret et des ouvrages, il convient de concilier une gestion sécurisante tout en permettant le déroulement d'activités nautiques dans de bonnes conditions. Cette gestion doit aussi s'inscrire dans une démarche écologique et prendre en compte l'abord immédiat du cours d'eau ainsi que son aspect paysager. La qualité de l'eau, les périodes de nidification, de fraie ainsi que la flore doivent être intégrées à la réflexion lors des baisses et hausses de niveaux provoquées par des manipulations des vannes. Ces modifications d'ouvertures devront être réalisés dans la mesure du possible par paliers afin d'éviter des changements trop abrupts de ligne d'eau, en favorisant l'équilibre des flux dans les bassins.

Considérations particulières

Une forte hausse du débit du Dhuy conduit à une montée rapide du niveau du Loiret amont contrairement à la hausse du niveau de la Loire qui se traduit par une montée faible mais plus généralisée sur la rivière car favorisant l'ensemble des sources. Les crues du Loiret « arrivent » donc principalement par le Dhuy (plus rarement, elles peuvent aussi arriver par la Loire lors d'une crue importante de cette dernière), l'effet de « vague » survenant habituellement dans le Loiret amont 24h après les précipitations.

Le graphique ci-dessous (Juillet 2021) montre l'accroissement du débit du Dhuy qui passe de 0 à près de 12m³/s en 24h à la suite de précipitations de 60mm en moins de 2 jours sur des sols saturés.



Du fait d'une surface imperméabilisée toujours plus importante consécutive à l'urbanisation, de fortes pluies locales peuvent aussi conduire à une montée rapide des niveaux. Le bassin des Tacreniers est le plus sensible des bassins : de grande superficie, il reçoit les eaux des bassins amont ainsi que ses propres eaux de ruissellement, tout en disposant d'une capacité d'évacuation en limite de charge.

Si l'ASRL est responsable de la gestion des vannes de décharge et des vannes de crues, les vannes de roues sont sous la responsabilité des meuniers. Cela n'empêche bien évidemment pas de contacter un meunier pour lui demander de manœuvrer sa vanne de roue mais l'ASRL ne peut lui imposer cette manipulation.

En règle générale, après chaque manipulation d'une vanne dans un bassin, il faut trouver un équilibre en agissant également sur les vannes des autres bassins. Ceci s'effectue en tenant compte de la capacité de la vanne manipulée et de son taux d'ouverture. Cette règle est particulièrement vraie pour les manipulations amont. Il est fortement recommandé de procéder aux ouvertures de l'aval vers l'amont. Pour le bassin du Bac les vannes de décharge du moulin du Bac et des Bêchets sont ouvertes toute l'année. Pour le bassin de St Santin prévenir les propriétaires des moulins de St Santin avant ou immédiatement après chaque manipulation sur les Tacreniers. Les autres vannes du bassin sont généralement ouvertes toute l'année.

Les travaux sur la rivière et/ou les constructions qui demandent un abaissement du niveau d'eau doivent être réalisés en période d'étiage, idéalement en septembre/octobre, quand le niveau d'eau est naturellement bas. En cas de besoin supplémentaire, une solution technique de type batardeaux doit être préférée à la baisse artificielle du niveau d'eau.

Mode opératoire

Quand l'eau du Loiret est fournie par les seules résurgences, le débit dépasse rarement 3m³/s dans le 1^{er} bassin et il convient alors de freiner l'évacuation de cette eau de source en fermant une partie des vannes.

Dès que des précipitations fortes ou prolongées sont annoncées et/ou que le débit du Dhuy augmente de façon significative, il convient d'assurer une surveillance accrue des niveaux d'eau et de contrôler que les vannes de décharge sont ouvertes. L'objectif est de ne pas laisser le niveau d'eau monter au-dessus du niveau 0 de la mire de référence pour chacun des bassins (arrêté préfectoral de 2014 en annexe).

La montée des eaux intervient généralement en deux temps :

- 1 - Les précipitations locales (sur Olivet) qui provoquent une hausse du niveau d'eau environ égale à 5 fois les précipitations. Cette hausse varie en fonction de la saturation des sols et de l'ouverture effective des vannes. Ainsi, 20mm de pluie entraînent généralement une hausse du niveau d'eau d'environ 10cm.
- 2 - La « vague » du Dhuy qui intervient après un délai de 12 à 24 heures après les pluies.

Le besoin de réactivité face à une montée des eaux dépend aussi du niveau en cours et donc de la capacité d'absorption du bassin. Par exemple, un niveau de -0,30 à Saint Samson engendre une capacité théorique de 20ha x 0,30m, soit 60.000m³. Si le débit du Dhuy subit une progression de 3m³/s, il faut donc un minimum de 20.000s avant de remplir le bassin, soit au moins 5h, ce temps étant rallongé par la dynamique d'écoulement par les vannes ouvertes. Il faut aussi tenir compte de la hauteur de la Loire qui impacte directement les apports karstiques qui eux même influencent les niveaux d'eau.

Dans le tableau de décision ci-après, les paramètres critiques sont stratifiés en classes, chaque classe correspondant à une valeur de vigilance de 0 à 5.

L'addition des valeurs de vigilance permet de se reporter aux actions à engager dans l'échelle de vigilance.

Cette échelle, calculée quotidiennement, reste indicative. Après chaque manipulation un nouveau contrôle est nécessaire dans les 24h afin d'affiner au besoin les ouvertures des vannes. Ce tableau ne remplace pas la surveillance régulière de l'ensemble des vannes et des déversoirs avec désobstruction si nécessaire.

Classe	0	1	2	3	4	5	6	Classe
Niveau St Samson	< -50	-50 à -40	-40 à -30	-30 à -20	-20 à -10	-10 à 0	> 0	
Précipitations dernières 12h + prévues sur 48h (mm)	0	5 à 10	10 à 20	20 à 30	30 à 40	40 à 50	> 50	
Débit du Dhuy à Sandillon (m3/s)	< 0,5	0,5 à 2	2 à 4	4 à 6	6 à 8	8 à 10	> 10	
Hauteur Loire au pont royal maximum prévu sur 48h (cm)	< 0	0 à 100	100 à 150	150 à 200	200 à 250	250 à 300	> 300	
Niveau de vigilance ->								

Exemple : St Samson=-32, Précipitations=26, Dhuy=0,1, Loire=75

Classe	0	1	2	3	4	5	6	Classe
Niveau St Samson	< -50	-50 à -40	-40 à -30	-30 à -20	-20 à -10	-10 à 0	> 0	2
Précipitations dernières 12h + prévues sur 48h (mm)	0	5 à 10	10 à 20	20 à 30	30 à 40	40 à 50	> 50	3
Débit du Dhuy à Sandillon (m3/s)	< 0,5	0,5 à 2	2 à 4	4 à 6	6 à 8	8 à 10	> 10	0
Hauteur Loire au pont royal maximum prévu sur 48h (cm)	< 0	0 à 100	100 à 150	150 à 200	200 à 250	250 à 300	> 300	1
Niveau de vigilance ->								6

Echelle de vigilance :

Niveau vigilance	Interventions
0	Se reporter à la procédure de gestion de crise, section étiage
1 - 2 - 3	Vanne de décharge du rivage (V1) et une vanne de décharge de St Samson ouverte (V3A)
4 - 5 - 6	Ouverture de la deuxième vanne de décharge de St Samson (V3B)
7 - 8	Ouverture vanne de crue centrale de moitié (V2B)
9 - 10	Ouverture totale vanne de crue centrale (V2B)
11 - 12	Ouverture vanne de crue droite de moitié (V2C)
13	Ouverture totale vanne de crue droite (V2C)
14	Ouverture totale vanne de crue gauche (V2A)
> 14	Se reporter à la procédure de gestion de crise, section crue

Les interventions suggérées concernent le bassin amont qui reçoit directement le flux du Dhuy. Les bassins aval doivent être ajustés au flux de sortie de Saint Samson. Le document « Cotes ouvrages débits » apporte une aide précieuse dans la détermination des capacités d'évacuation. L'ajustement des bassins aval est décrit dans le tableau suivant :

Niveau de vigilance	Ouverture St Samson	Ouverture correspondante St Julien	Ouverture correspondante Tacreniers
1 - 2 -3	Vanne de décharge du rivage (V1) et une vanne de décharge de St Samson ouverte (V3A)	Vannes de décharge de la Mothe ouvertes (V6A et V6B)	Vanne de décharge centrale ouverte d'un quart (V9) et vanne de crue ouverte de 10cm (V13)
4 - 5 - 6	Vanne de décharge du rivage (V1) et deux vannes de décharge de St Samson ouvertes (V3A et V3B)	Vannes de décharge de la Mothe ouvertes (V6A et V6B)	Vanne de décharge centrale ouverte totalement (V9A) et vanne de crue ouverte de 10cm (V13)
A partir de 7	Ouverture des vannes de crues à St Samson (V2) en fonction de l'échelle de décision	Reporter l'ouverture des vannes de crues de St Samson à hauteur d'environ 2/3 sur les vannes de crues de St Julien (V5)	Reporter l'ouverture des vannes de crues de St Samson à hauteur d'environ 2/3 sur la vanne de crue (V13). Une fois cette dernière en libre passage, ouvrir une vanne de décharge (V9B ou V9C ou V10B ou V11 ou V12A) par tranche de 25cm d'ouverture supplémentaire à St Samson

- Le niveau est au-dessus de -5 sur St Julien : Ouverture ou augmentation de l'ouverture d'une vanne de crue (V5B en priorité puis V5C ou V5A) d'environ 10cm. Cela entraîne un ajustement aux Tacreniers (cf ci-dessus). Du fait de son petit volume le niveau du bassin de St Julien peut augmenter rapidement en cas de fortes pluies.
- Le niveau est au-dessus de -5 aux Tacreniers : Augmentation de l'ouverture de la vanne de crue (V13) d'une dizaine de centimètres ou d'une vanne de décharge (V9A en priorité puis V9B ou V9C) si la vanne de crue est déjà en libre passage.
- En cas de pluies fortes et continue, une ouverture des vannes de crue peut être envisagée pour faciliter le transit sédimentaire. Cependant, les manipulations de vannes doivent être réalisées de façon à éviter des impacts malheureux sur la biodiversité, le patrimoine et les usages, ainsi qu'en maintenant l'équilibre entre les bassins.

Outils de vigilance

- Pluviométrie sur <https://www.meteociel.fr/previsions/15904/olivet.htm>
- Débit du Dhuy sur <https://www.vigicru.es.gouv.fr/niv3-station.php?CdEntVigiCru=10&CdStationHydro=K437311001&GrdSerie=H&ZoomInitial=3>, Il n'y a pas de prévision pour la station de Sandillon. Mais compte tenu de la distance, l'état affiché intervient généralement 6 à 10 heures plus tard dans le Loiret amont.
- Hauteur d'eau de la Loire sur <https://www.vigicru.es.gouv.fr/niv3-station.php?CdEntVigiCru=10&CdStationHydro=K435001010&GrdSerie=H&ZoomInitial=3>, sélectionner « observation » pour voir l'évolution sur les derniers jours et « Prévision » pour voir l'estimation des niveaux des prochains jours.
- Suivi quotidien par l'ASRL et bulletin hebdomadaire des astreintes : Etat d'ouverture des différents ouvrages hydrauliques, relevés des niveaux des différents bassins (aussi sur www.asrl.fr/indicateurs).

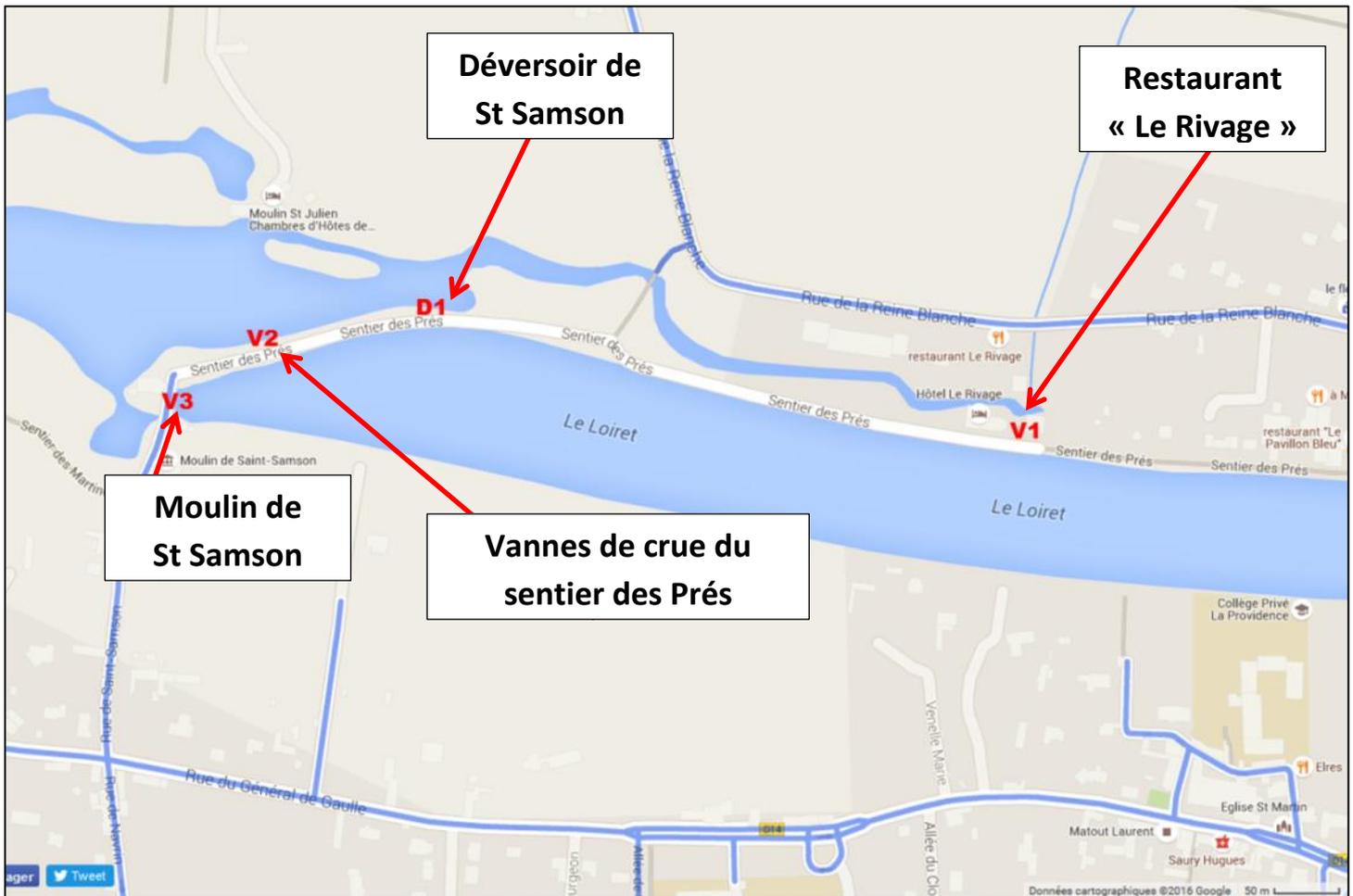
Autres éléments de vigilance

- Station de hauteur d'eau du pont Leclerc sur <https://v2.ijitrack.com/histoboard/search> : Codes de Connexion : Identifiant : AGGLO / Mot de passe : AGGLO
- Alertes de vigilance particulière sur le bassin Loire – Cher - Indre sur <https://www.vigicru.es.gouv.fr/niv2-bassin.php?CdEntVigiCru=10>
- Etat de fonctionnement des différents ouvrages (fiche état des ouvrages affiché dans le bureau de l'ASRL)

Astreintes

Il convient de se référer à la procédure d'astreinte pour connaître les moyens humains et leur organisation mises en œuvre par l'ASRL.

Bassin de Saint Samson

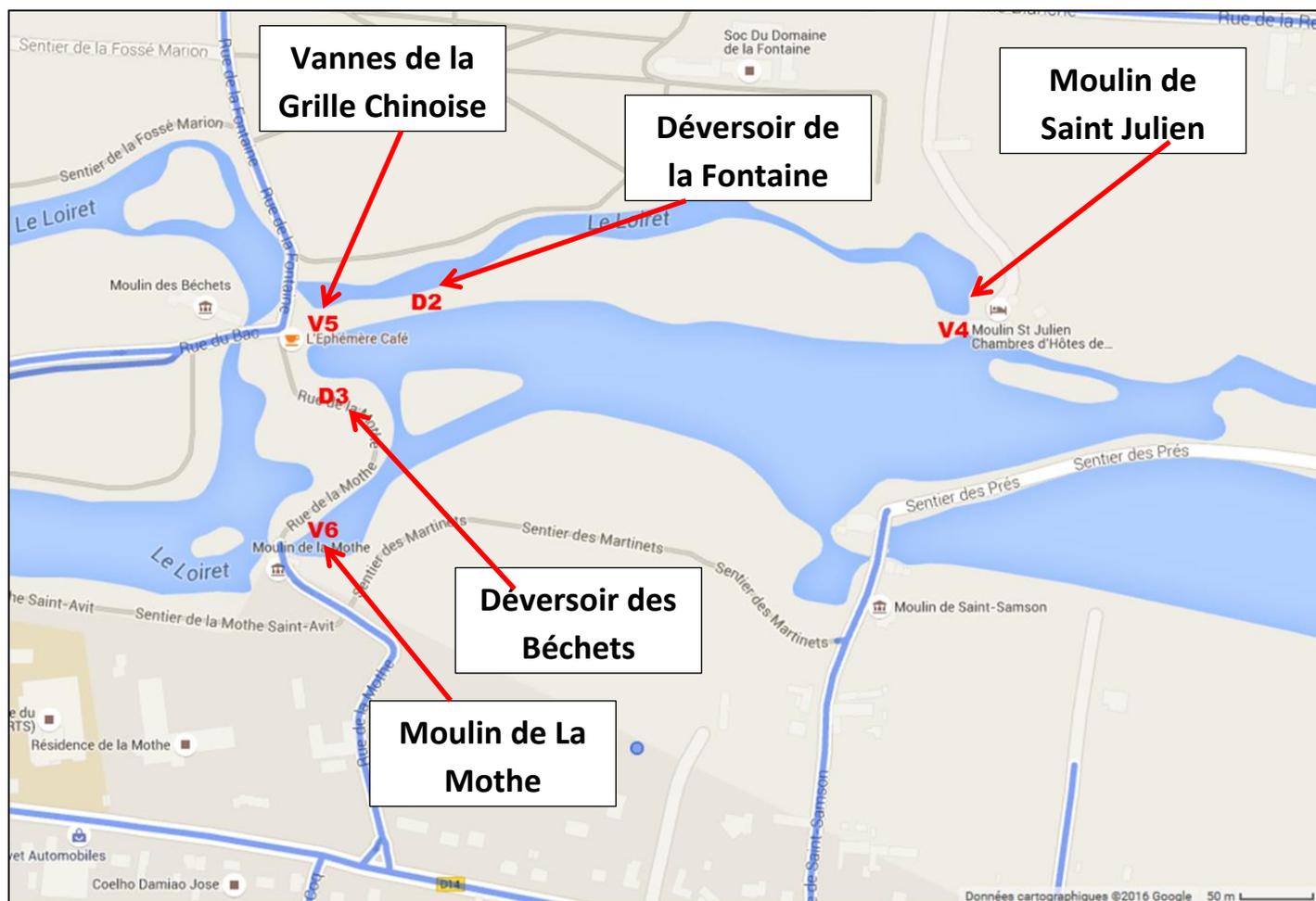


Dénominations des ouvrages :

- V3 (vannes de décharge du moulin de St Samson, deux vannes)
- V1 (vanne de décharge du Rivage)
- V2 (vannes de crue du sentier des prés, 3 vannes)
- V3 (vanne de roue de St Samson, demande à faire auprès du propriétaire)

Un déversoir (D1) est présent sur ce bassin. Ce déversoir est en eau à partir de la cote : +4

Bassin de Saint Julien



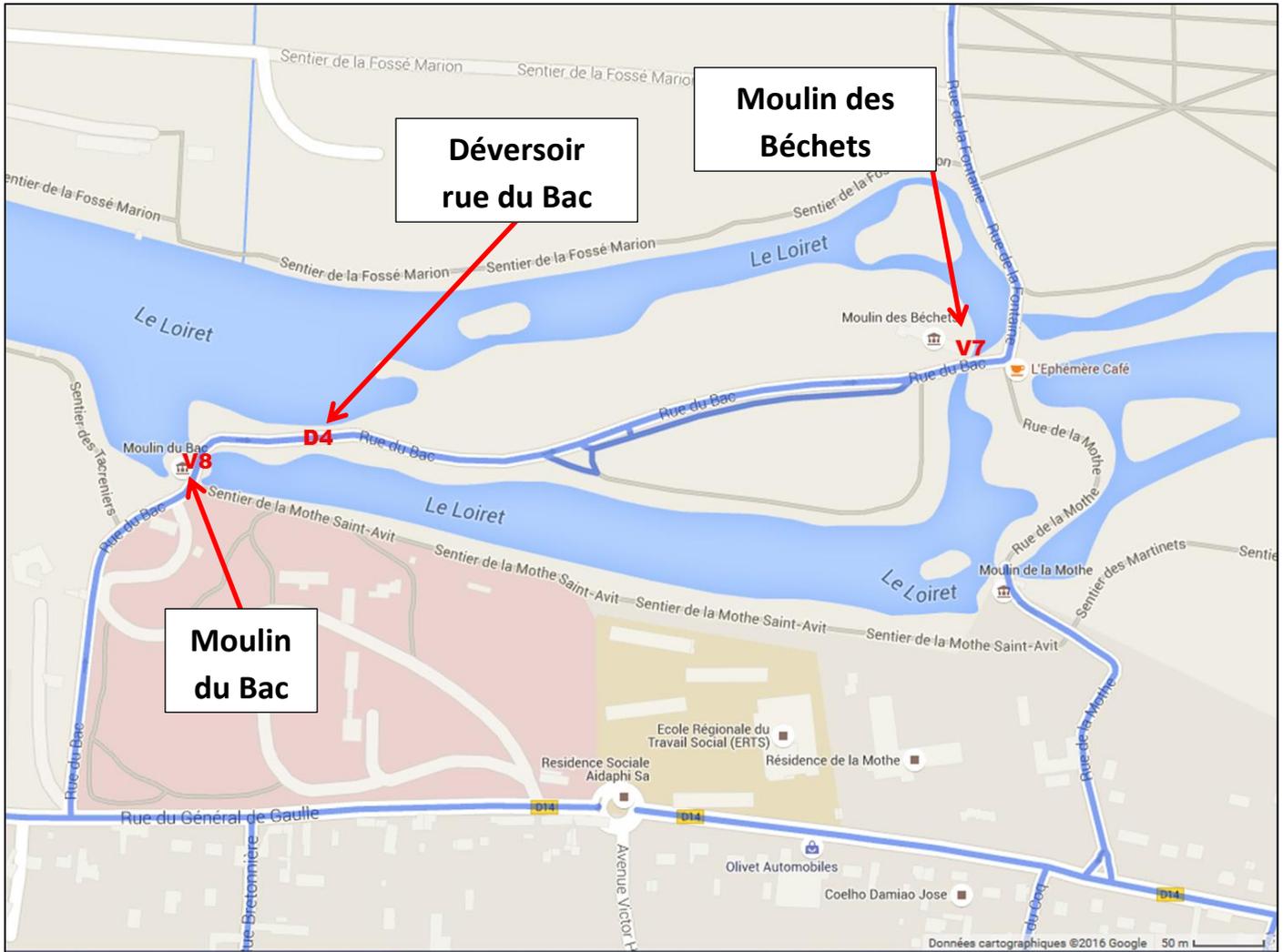
Dénominations des ouvrages :

- V6 (vannes de décharge du moulin de la Mothe, deux empellements, alimente le bassin du Bac)
- V4 (vanne de décharge de St Julien, dite vanne au tuyau, alimente le bras de la Fontaine)
- V5 (vannes de crues de St Julien, dites de la grille chinoise, 3 empellements, alimente les Tacreniers)
- V4 (vanne de roue du moulin de St Julien, alimente le bras de la Fontaine, demande à faire auprès du propriétaire)

Deux déversoirs sont présents sur ce bassin :

- D2, déversoir alimentant le bras de la reine blanche, il est en eau à partir de la cote : +6
- D3, déversoir alimentant le bassin du bac, il est en eau à partir de la cote : +7

Bassin du Bac

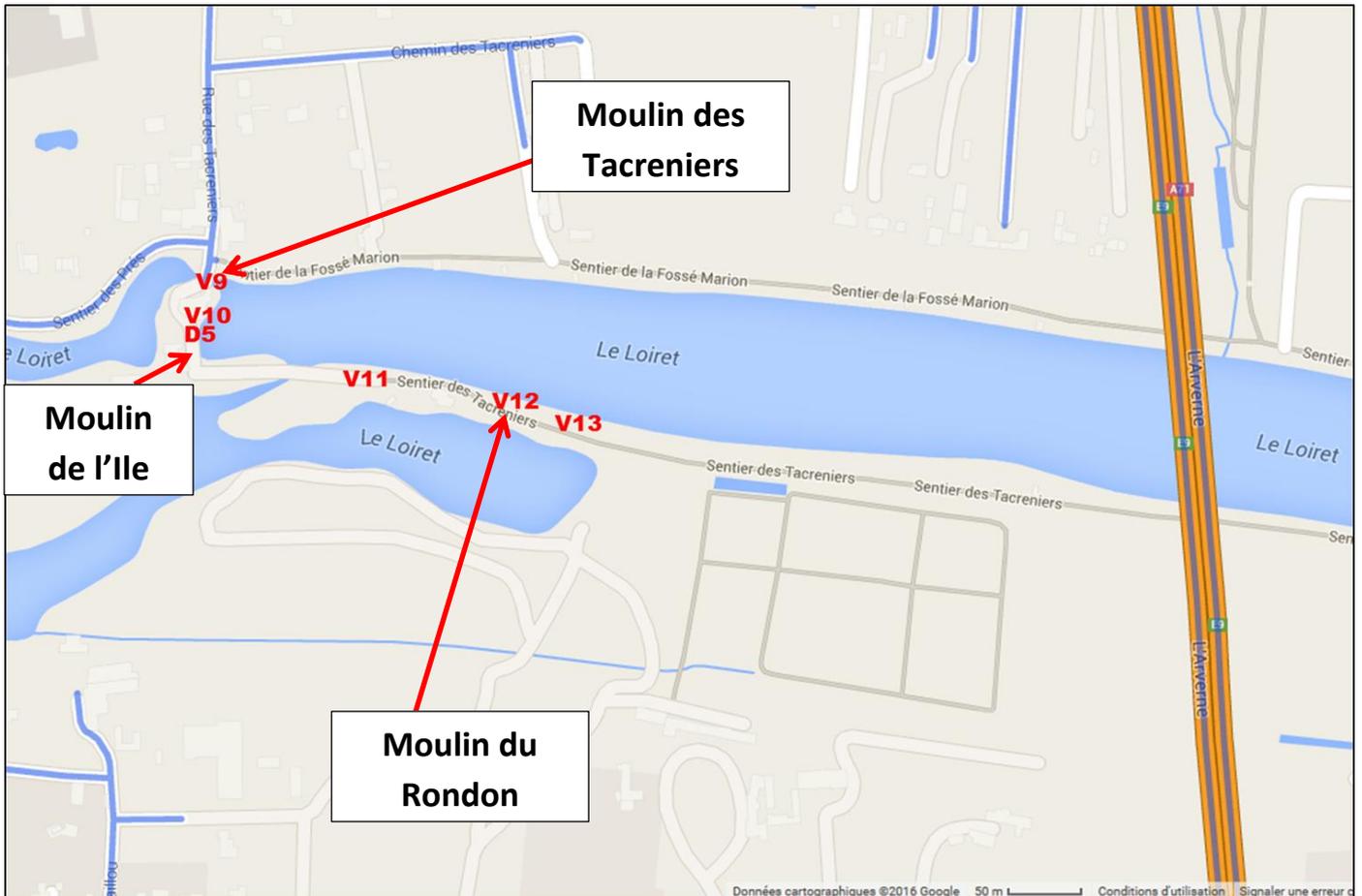


Dénominations des ouvrages :

- V8 et V7 (vanne de décharge du moulin du Bac et vanne de décharge du moulin des Béchets. Ces deux vanes sont ouvertes simultanément, pas de manipulation ces dernières années)
- V8 (vanne de roue du moulin du Bac, demande à faire auprès du propriétaire)
- V7 (vanne de roue du moulin des Béchets, demande à faire auprès du propriétaire)

Un déversoir (D4) est présent sur ce bassin, il est en eau à partir de la cote : +30

Bassin des Tacreniers

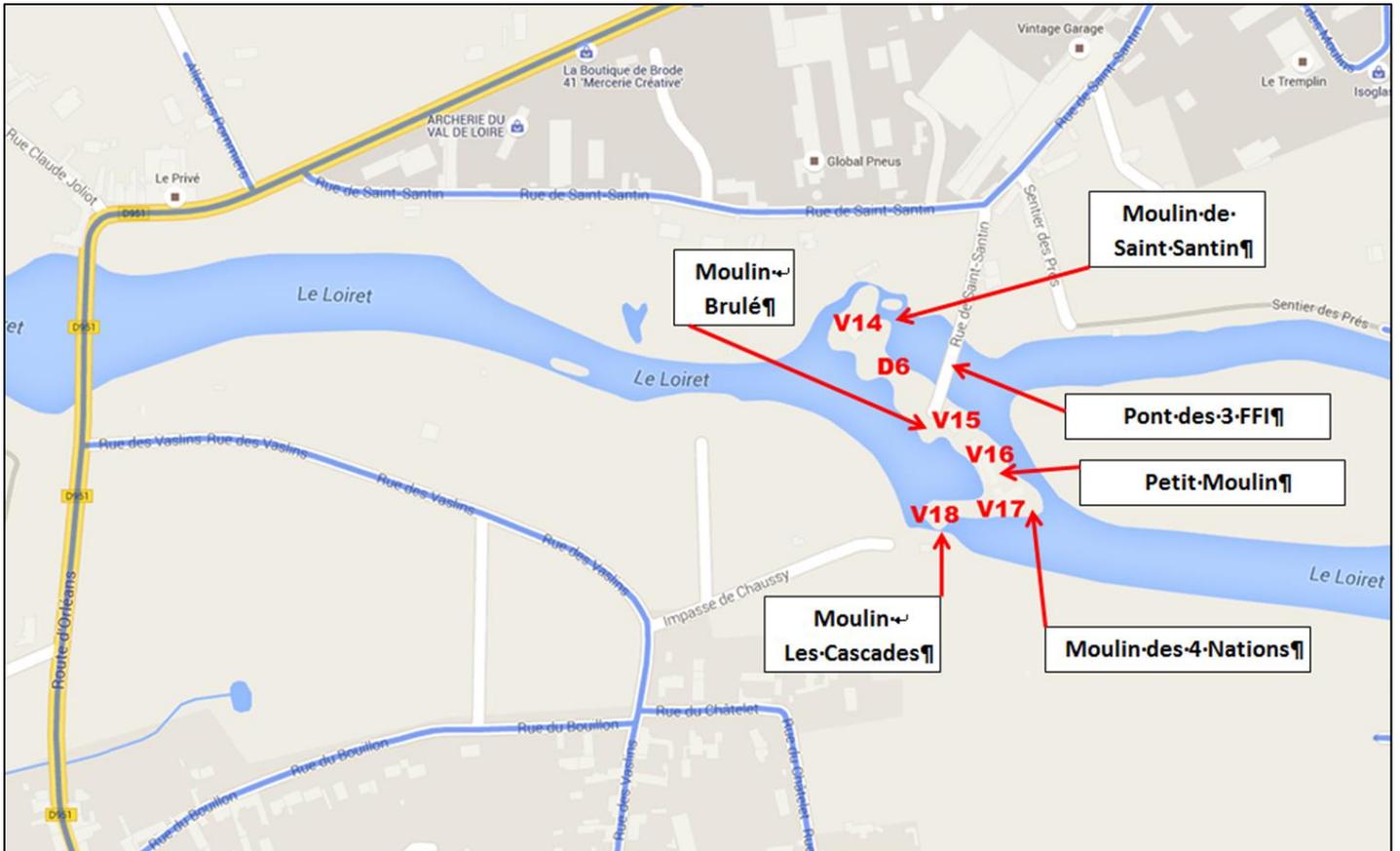


Dénominations des ouvrages :

- V13 (vanne de crue des Tacreniers, alimente l'amont sud du bassin de St Santin)
- V9 (vannes de décharge du moulin des Tacreniers, 3 empellements, alimente l'amont nord du bassin de St Santin)
- V11 (vanne de décharge du moulin de l'île, attention cette vanne est sur le terrain du moulin du rondon)
- V13 (vanne de décharge du moulin du Rondon)
- V10 (vanne de décharge du moulin de l'île dite vanne à la porte)

Un déversoir (D5) est présent sur ce bassin, il est en eau à partir de la cote : +8

Bassin de Saint Santin



Dénominations des ouvrages :

- V14 et V18 (vannes décharge du moulin de St Santin, 6 empellements et vannes de décharge du moulin les Cascades, 2 empellement) Ouverture d'un empellement simultané.
- V16 (vanne de décharge du Petit Moulin)
- V15 (vanne de décharge du moulin Brulé)
- V14 et V18 (vannes décharge du moulin de St Santin, 6 empellements et vannes de décharge du moulin les Cascades, 2 empellement) Ouverture des empellements restant.
- V17 (vanne de roue du moulin des 4 nations, demande à faire auprès du propriétaire)

Un déversoir (D6) est présent sur ce bassin, il est en eau à partir de la cote : -26

LISTE DES PROPRIETAIRES D'OUVRAGES

BASSINS	REF	OUVRAGE	PROPRIETAIRE	TELEPHONE	ADRESSE
Saint Samson	V1	Vanne de la Reine Blanche	SCI LE RIVAGE M. DESTOUCHES	02 38 66 02 93	RESTAURANT LE RIVAGE 635 rue de la Reine Blanche 45160 OLIVET
	D1	Déversoir de Saint Samson	Ville d'Olivet	Astreinte tech. 06 70 00 30 15 L. Druart 06 30 90 98 56	Sentier des Prés 45160 OLIVET
	V2	Nouvelles vannes du Sentier des Prés	Ville d'Olivet	Astreinte tech. 06 70 00 30 15 L. Druart 06 30 90 98 56	Sentier des Prés 45160 OLIVET
	V3	Moulin de Saint Samson	M. et Mme RAGUENET DE ST ALBIN Bernard	02 36 47 11 12 06 60 17 82 67 06 79 88 27 12	257 rue de Saint Samson 45160 OLIVET
Saint Julien	V4	Moulin de Saint Julien	M. et Mme BERAUD Philippe	06 11 80 40 14	1303 rue de la Reine Blanche 45160 OLIVET
	D2	Déversoir de la Grille Chinoise	SCI du Château de la Fontaine	Pierre Louis d'Illiers 07 87 94 43 62	1379 rue de la Reine Blanche 45160 OLIVET
	V5	Nouvelles vannes de la Grille Chinoise	Ville d'Olivet	Astreinte tech. 06 70 00 30 15 L. Druart 06 30 90 98 56	Rue du Bac 45160 OLIVET
	D3	Déversoir des Béchets	Ville d'Olivet	Astreinte tech. 06 70 00 30 15 L. Druart 06 30 90 98 56	Rue de la Mothe 45160 OLIVET
	V6	Moulin de la Mothe	M. NIOCHE Olivier	06 87 44 22 38	233 rue de la Mothe 45160 OLIVET
Bac	V7	Moulin des Béchets	M. et Mme DESDION	02 38 66 44 52	759 rue du Bac 45160 OLIVET
	D4	Déversoir du Bac	Ville d'Olivet	Astreinte tech. 06 70 00 30 15 L. Druart 06 30 90 98 56	Rue du Bac 45160 OLIVET
	V8	Moulin du Bac	Mme VAN DAELE Renée	02 38 63 17 38	249 rue du Bac 45160 OLIVET

LISTE DES PROPRIETAIRES D'OUVRAGES

BASSINS	REF	OUVRAGE	PROPRIETAIRE	TELEPHONE	ADRESSE
Tacreniers	V13	La Grande Braye Nouvelle vanne du sentier des Tacreniers	Ville d'Olivet	Astreinte tech. 06 70 00 30 15 L. Druart 06 30 90 98 56	Sentier des Tacreniers Moulin du Rondon 45750 SAINT PRYVE SAINT MESMIN
	V12	Moulin du Rondon	Mme PELLETIER Dominique	02 38 56 25 87 06 79 21 31 89	Moulin du Rondon Rue des Tacreniers 45750 SAINT PRYVE SAINT MESMIN
	V11 D5 V10 V9 (X2)	Moulin de l'Île	M. et Mme CHOISY Jean Luc	02 38 51 24 50 06 73 88 32 41	Moulin de l'Île Rue des Tacreniers 45750 SAINT PRYVE SAINT MESMIN
	V9	Moulin des Tacreniers	SCI DU MOULIN DES TACRENIERS Mme LISART et M. RENARD	M. 06 37 48 73 67	Moulin des Tacreniers Rue des Tacreniers 45750 SAINT PRYVE SAINT MESMIN
Saint Santin	V17	Moulin des Quatre Nations	M. et Mme RICHOMME	02 38 66 75 66 06 09 92 47 15	Moulin des quatre Nations Rue de Saint Santin 45750 SAINT PRYVE SAINT MESMIN
	V16	Petit Moulin	M. et Mme RAMETTE	02 38 66 71 27 06 73 36 88 04	Petit Moulin Rue de Saint Santin 45750 SAINT PRYVE SAINT MESMIN
	V15	Moulin Brûlé	SCI du Moulin	06 73 49 04 88	M. Gomez Rue de Saint Santin 45750 SAINT PRYVE SAINT MESMIN
	V14 D6	Moulin Rouge et Moulin des Moines	M. NIOCHE Jack	02 38 66 41 97 06 11 01 30 27	Moulin de Saint Santin 9 Rue de Saint Santin 45750 SAINT PRYVE SAINT MESMIN
Saint Santin	V18	Moulin Les Cascades	M. et Mme RICHOMME Kevin	02 38 76 36 53	Moulin Les Cascades Impasse de Chaussy 45750 SAINT HILAIRE SAINT MESMIN

Ouvrages	Référence Ouvrage	Référence vanne	Type de vanne	Clef de manipulation
Vanne de la Reine Blanche (SCI le rivage)	V1	V1	Vanne de décharge	N°1
Déversoir de Saint Samson (OLIVET)	D1	D1	Déversoir	
Nouvelles vannes de crue du Sentier des Prés (OLIVET)	V2	V2A	Vanne de crue gauche	N°2 + cadenas
		V2B	Vanne de crue centrale	N°2 + cadenas
		V2C	Vanne de crue droite	N°2 + cadenas
Moulin de Saint Samson (M. RAGUENET DE ST ALBIN)	V3	V3A	Vanne de décharge Nord	N°1 + cadenas
		V3B	Vanne de décharge Sud	N°1 + cadenas
		V3C	Vanne de roue Nord	Clef sur place
		V3D	Vanne de roue Sud	Clef sur place
Moulin de Saint Julien (M. BERAUD)	V4	V4A	Vanne de roue amont	Clef sur place
		V4B	Vanne de roue aval	Clef sur place
		V4C	Vanne de décharge	Clef sur place
Déversoir de la Grille Chinoise (SCI Château de la fontaine)	D2	D2	Déversoir	
Nouvelles vannes de crue de la grille Chinoise (OLIVET)	V5	V5A	Vanne de crue gauche	N°2 + cadenas
		V5B	Vanne de crue centrale	N°2 + cadenas
		V5C	Vanne de crue droite	N°2 + cadenas
Déversoir des Béchets (OLIVET)	D3	D3	Déversoir	
Moulin de la Mothe (M. NIOCHE O.)	V6	V6A	Vanne de roue	Clef sur place
		V6B	Vanne de décharge Nord	N°1
		V6C	Vanne de décharge Sud	N°1
Moulin des Béchets (M. DESDION)	V7	V7A	Vanne de décharge	N°1
		V7B	Vanne de roue	N°1
Déversoir du Bac (OLIVET)	D4	D4	Déversoir	
Moulin du Bac (Mme. VAN DAELE)	V8	V8A	Vanne de décharge	N°1
		V8B	Vanne de roue	N°1
La Grande Braye, nouvelle vanne de crue des Tacreniers (OLIVET)	V13	V13	Vanne de crue	N°2
Moulin du Rondon (Mme PELLETIER)	V12	V12A	Vanne de décharge	N°4
		V12B	Turbine	
Moulin de l'Île (M. CHOISY)	V11	V11	Vanne de décharge	Clef sur place
		V10	Vanne de roue	Clef sur place
	V10	V10A	Vanne de roue	Clef sur place
		V10B	Vanne de décharge	Clef sur place
D5	D5	Déversoir		
V9	V9A	Vanne de décharge Centrale	Clef sur place	

		V9B	Vanne de décharge Sud	Clef sur place
Moulin des Tacreniers (SCI moulin des Tacreniers)	V9	V9C	Vanne de décharge Nord	N°3
		V9D	Vanne de roue	N°3
Moulin des Quatre Nations (Mme. RICHOMME)	V17	V17	Vanne de roue	Clef sur place
Petit Moulin (Mme. RAMETTE)	V16	V16A	Vanne de roue	Clef sur place
		V16B	Vanne de décharge	Clef sur place
Moulin Brûlé (SCI du moulin)	V15	V15	Vanne de roue	Clef sur place
Moulin Rouge et Moulins des Moines - M. NIOCHE J.)	V14	V14A	Vanne de décharge Nord 1	Clef sur place
		V14B	Vanne de décharge Nord 2	Clef sur place
		V14C	Vanne de décharge centrale 1	Clef sur place
		V14D	Vanne de décharge centrale 2	Clef sur place
	D6	D6	Déversoir	
		V14E	Vanne de décharge Sud	Clef sur place
Moulin Les Cascades (M. RICHOMME)	V18	43	Vanne de décharge Nord	Clef sur place
		44	Vanne de décharge Sud	Clef sur place

Clefs de vannes et trousseau des clefs d'accès

